

La résolution 2797 d'octobre 2025 soutient, pour la première fois, l'ouverture de négociations sans conditions préalables, en prenant pour base la proposition d'autonomie présentée par le Maroc en 2007. Peut-on enfin entrevoir une issue à ce long conflit ?

Bernabé López García, professeur honoraire d'histoire de l'islam contemporain à l'Universidad Autónoma de Madrid.

SAHARA OCCIDENTAL, AUTONOMIE ET CRÉDIBILITÉ : DE LA GUERRE FROIDE À TRUMP

La résolution 2797 adoptée le 31 octobre 2025 par le Conseil de sécurité de l'ONU sur le dossier du Sahara occidental reconnaît pour la première fois, à la satisfaction du Maroc, qu'« une véritable autonomie pourrait constituer l'option la plus viable » pour parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, fondée sur le compromis, dans le respect des principes et des objectifs consacrés par la Charte des Nations unies, y compris le principe d'autodétermination. Elle exhorte les parties, le Maroc et le Front Polisario, à engager des négociations sans conditions préalables, en prenant pour base la proposition d'autonomie présentée par le Maroc en avril 2007.

À la suite de cette résolution, une première rencontre entre les parties s'est tenue à Madrid en février 2026, sous les auspices de l'ambassade des États-Unis. Peut-on enfin entrevoir une issue à ce long conflit ?

UNE DÉCOLONISATION RETARDÉE

Le conflit du Sahara occidental prend naissance en pleine guerre froide, sur un territoire soumis à une occupation coloniale exercée par une dictature – celle de l'Espagne – qui s'est obstinée à retarder la décolonisation bien au-delà du mouvement qui, à l'époque, gagnait l'ensemble du continent africain. Le Sahara occidental constituait un territoire immense, d'une superficie équivalente à la moitié de l'Espagne péninsulaire, à peine habité par des tribus nomades, encore largement itinérantes et regroupées dans quelques centres naissants en voie d'urbanisation, et dont le sous-sol demeurait peu

exploité, à l'exception de la découverte de gisements de phosphates en 1963.

Isolé volontairement de son environnement régional par la dictature franquiste, le territoire ne disposait pas, dans les années 1950, de foyers politiques structurés comparables à ceux qui, au Maroc, en Algérie ou en Mauritanie, revendiquaient l'indépendance. Il y avait dans la région, toutefois, une volonté venue de l'extérieur de libérer le territoire, comme le montre la guerre menée à Ifni et dans la zone saharienne par l'Armée de libération marocaine (ALM), avec le soutien de certaines tribus locales. Des secteurs de l'opposition marocaine, véritable moteur de l'ALM, contestaient les concessions consenties par Mohammed V à la France et à l'Espagne, au nom d'une indépendance jugée incomplète.

La France, alors engagée en pleine guerre d'Algérie, intervient aux côtés de l'Espagne dans le cadre de l'opération « Écouvillon » pour l'aider dans ce conflit, qui se solde, dans un premier temps, par la rétrocession au Maroc de Tarfaya, la zone sud du Protectorat, limitrophe et très proche, sur les plans ethnique et culturel, du Sahara occidental. L'Espagne réagit en érigeant, en 1958, les territoires d'Ifni et du Sahara en provinces, une décision qui, même aux yeux du Haut État-major de l'armée espagnole, apparaît artificielle dans son rapport d'avril 1960 intitulé « Le Sahara espagnol et les territoires voisins », car prise « unilatéralement, sans tenir compte d'une population indigène non assimilée et sans qu'existe une minorité espagnole établie susceptible de la justifier ». Si le rapport juge solides les fondements juridiques de la présence espagnole dans la région, il

reconnaît néanmoins leur fragilité dans le contexte international de l'époque. Conscient du danger que représentent pour l'Espagne les revendications marocaines, il préconise ce qui deviendrait la ligne politique dans la zone, à savoir « une politique anti-marocaine, mais non nationaliste », visant à couper les Sahraouis de leurs liens naturels avec leurs voisins.

Parvenu prématurément au pouvoir après la mort inattendue de son père, Hassan II hérite de ce dossier, qui exacerbe ses tensions avec l'opposition. Redoutant de se retrouver en minorité lors de l'élection du premier Parlement de son pays, en mai 1963, il propose, afin d'apaiser les reproches de ceux qu'il qualifie de « démagogues », d'ouvrir des négociations avec l'Espagne, et de récupérer les « territoires du Sud ». Il espère ainsi se présenter, le jour de l'inauguration de la Chambre, en grand homme d'État et négociateur victorieux. La proposition, transmise par l'ambassadeur d'Espagne, Manuel Aznar, ne reçoit pas l'aval du palais du Pardo. Le roi envisage alors de se présenter devant le Parlement en tant que conquérant de Tindouf, l'autre territoire irrédent que réclame l'opposition. Mais l'opération militaire se retourne contre lui et l'enlève dans la guerre des Sables, scellant durablement l'hostilité algérienne.

L'ONU avait commencé à attirer l'attention de l'Espagne sur les retards de sa politique de décolonisation. La résolution 2072 du 17 décembre 1965 de l'Assemblée générale prie instamment le gouvernement espagnol « de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour la libération des territoires d'Ifni et du Sahara espagnol de la domination coloniale et, à cette fin, d'engager des négociations sur les questions de souveraineté posées par ces territoires ».

Un an plus tard, l'Assemblée générale demande d'accélérer le processus de décolonisation d'Ifni en négociant le transfert des pouvoirs avec le Maroc, au nom des aspirations de la population autochtone. En revanche, pour le Sahara, un référendum d'autodétermination devait se tenir « selon les aspirations de la population autochtone du Sahara espagnol et en consultation avec les gouvernements du Maroc et de la Mauritanie ainsi qu'avec toute autre partie concernée ».

La politique bilatérale engagée par Hassan II avec l'Espagne se heurtait à de nouveaux obstacles. La Mauritanie, dont le Maroc contestait l'indépendance, revendiquait à son tour le Río de Oro, rendant la décolonisation encore plus difficile.

À cette époque, l'Espagne se débattait entre les piroquettes diplomatiques de Fernando María Castiella, conciliantes avec l'ONU, et la manipulation des chefs de tribu sahraouis par l'équipe de Luis Carrero Blanco pour montrer aux Nations unies leur volonté de « maintenir l'union séculaire avec l'Espagne ». C'est dans ce contexte, à la fin des années 1960, qu'émerge au Sahara occidental une certaine conscience libératrice, révélant le divorce entre les nouvelles générations de Sahraouis aspirant à la libération et les chioukhs impliqués dans les manœuvres ourdies par l'Espagne. Ce mouvement sera étouffé dans l'œuf par la répression brutale d'une manifestation à Jatarrambla en 1970, avec la disparition forcée de son promoteur, Mohamed Basiri, que ni la dictature ni l'Espagne démocratique n'ont cherché à élucider.

À la fin des années 1960, une première conscience libératrice voit le jour au Sahara occidental

Le début des années 1970 marque une période durant laquelle les pays limitrophes du Sahara tentent de se coordonner, afin de trouver une solution de décolonisation bénéfique pour tous. Plusieurs sommets ont lieu à Nouadhibou, Tlemcen, Casablanca et Agadir, sans aboutir à une solution commune. Les manœuvres de l'Espagne – affirmant accepter la représentativité de la djemaa, reconnaître le peuple sahraoui comme propriétaire de ses richesses et ressources naturelles, et promettant un référendum, lorsque les Sahraouis le jugeraient opportun – accélèrent les contacts intermaghrébins, mais provoquent également des tensions entre ces pays.

Finalement, craignant qu'un référendum « contrôlé » par l'Espagne ne soit organisé, Hassan II décide de proposer à l'Espagne et à l'ONU de saisir la Cour internationale de justice de La Haye, afin de trancher sur les droits revendiqués par les différentes parties concernées.

LE FRONT POLISARIO ET L'AUTODÉTERMINATION

De cet essai libérateur entrepris par Basiri subsiste, dans le contexte d'une guerre froide déjà déclinante et d'un nationalisme arabe non moins moribond, la graine qui se concrétise dans la naissance d'un mouvement de libération tardif, le Front Polisario. Sa création en 1973 réunit des éléments autochtones héritiers de Basiri, de jeunes étudiants sahraouis installés aux Canaries, quelques progressistes mauritaniens, ainsi qu'un noyau issu de la gauche marocaine en rupture avec les formations traditionnelles.

Dans ce dernier groupe se distinguait celui qui allait devenir le premier secrétaire général du Front Polisario, El Ouali Mustapha Sayed. Ancien militant au sein du PCM, frustré par la politique qu'il jugeait chauvine de ce parti à l'égard du Sahara, il publie en décembre 1971, dans la revue marocaine de gauche *Anfās*, l'article « Nouvelle Palestine en terre du Sahara », où il prône la libération du territoire par la lutte armée, dans le cadre plus large de l'émancipation des peuples voisins. Opposé à la position des forces politiques marocaines qui réclamaient l'intégration du Sahara au Maroc, il affirmait clairement son refus de le faire « dans les conditions politiques et historiques actuelles », c'est-à-dire dans un Maroc soumis à l'état d'exception, où la répression des forces progressistes était devenue la norme – en témoigne la fermeture de la revue, suivie de la persécution et de l'exil des membres de ce groupe.

D'abord soutenu par la Mauritanie, puis par la Libye de Mouammar Kadhafi, et enfin par l'Algérie de Houari Boumédiène, le Front Polisario s'impose comme le porte-parole des Sahraouis, en concurrence avec un parti fantoche créé par la puissance coloniale, le PUNS

Le rétablissement des relations entre le Maroc et l'Algérie facilite, à la suite d'un accord entre le Maroc et le Front Polisario, l'adoption en 1988 par le Conseil de sécurité de la résolution 621, relançant le référendum placé sous l'égide de l'ONU et de l'OUA

(Parti de l'Unité nationale sahraouie). Il s'affirme sur le terrain par des actions armées et gagne une visibilité ainsi qu'une représentativité notables à l'occasion de la visite de la mission dépêchée par l'ONU en mai 1975.

L'avis défavorable rendu au Maroc par la Cour internationale de justice de La Haye incite Hassan II à organiser la Marche verte, afin de faire pression sur l'Espagne, alors que le régime franquiste se trouvait fragilisé par l'agonie de son dictateur, et à obtenir ainsi le partage du territoire entre le Maroc et la Mauritanie.

Dès lors, un différend qui débouche sur un conflit armé oppose le Maroc au Front Polisario. Celui-ci, après avoir regroupé une partie de la population sahraouie dans des camps à Tindouf, dans le sud algérien, proclame la création d'une République arabe sahraouie démocratique (RASD), soutenue par une Algérie en conflit avec le Maroc depuis la guerre des Sables. Avec l'appui algérien, la RASD obtient la reconnaissance de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de nombreux pays.

Cinq années de guerre conduisent Hassan II, après le retrait mauritanien de la zone sud, à enclore le Sahara derrière un mur divisant le territoire, avant d'accepter, en 1981, lors du sommet de l'OUA à Nairobi, un référendum « contrôlé ». Bien que cette décision lui vaille des affrontements avec une opposition intérieure l'accusant de remettre en cause l'intégrité territoriale, elle lui permet de continuer à différer la résolution du conflit.

Le rétablissement des relations entre le Maroc et une Algérie fragilisée par la chute des prix du pétrole facilite, à la suite d'un accord entre le Maroc et le Polisario, l'adoption en septembre 1988 par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 621, relançant le référendum placé sous l'égide conjointe des Nations unies et de l'OUA. Une délégation sahraouie rencontre Hassan II à la veille de la création de l'Union du Maghreb arabe en 1989.

L'ÉCHEC DES PLANS DE RÈGLEMENT

On en arrive ainsi au Plan de règlement de 1991, à la nomination d'un représentant spécial pour le Sahara et à la création de la MINURSO, chargée de superviser l'organisation du référendum. Des difficultés surgissent alors dans l'identification des électeurs, en raison des multiples obstacles opposés par le Maroc, qui cherche à gonfler le corps électoral, afin de limiter les risques politiques. Des résolutions successives du Conseil de sécurité font état des difficultés et des retards affectant le Plan de règlement, lequel se trouve dans une impasse en 1996. La nomination de James Baker III comme représentant personnel de Kofi Annan donne une nouvelle impulsion au processus d'identification, malgré la persistance d'une profonde méfiance entre les parties.

Hassan II décède en juillet 1999 et son fils, Mohammed VI, hérite d'un Sahara en ébullition. Parmi ses pre-

mières mesures figure la destitution du ministre de l'Intérieur, Driss Basri, responsable du dossier saharien.

Le rapport du secrétaire général au Conseil de sécurité du 19 août 2000 constatait le blocage du Plan de règlement : « Aucune des parties n'a manifesté la moindre volonté d'abandonner la logique du "vainqueur raffe tout", et aucune ne semble prête à envisager une solution politique dans laquelle chacune obtiendrait une partie, mais non la totalité, de ses revendications, tout en permettant à l'autre d'obtenir elle aussi une partie de ce qu'elle réclame. » Trois mois plus tard, un nouveau rapport renvoie la responsabilité au Maroc : « De nouvelles réunions des parties en vue de parvenir à une solution politique n'auront aucune chance de succès, à moins que le gouvernement du Maroc, en tant que puissance exerçant l'administration du Sahara occidental, ne propose ou ne soutienne une véritable restitution d'autorité gouvernementale, au bénéfice de l'ensemble des habitants et anciens habitants du territoire, qui soit authentique, substantielle et conforme aux normes internationales. »

Émerge alors l'idée d'une « troisième voie », celle d'une autonomie sous souveraineté marocaine, à travers l'accord-cadre présenté par le secrétaire général dans son rapport du 20 juin 2001. En substance, cet accord constitue une proposition de statut pour le Sahara, conférant à sa population des compétences exercées par des organes exécutif, législatif et judiciaire dotés d'attributions étendues dans de nombreux domaines locaux – fiscalité, affaires sociales, éducation, ressources naturelles, infrastructures –, tout en laissant au Maroc la compétence exclusive en matière de sécurité nationale, de politique extérieure et de défense. Le drapeau et la monnaie seraient ceux du Royaume du Maroc.

Les Sahraouis identifiés par la MINURSO éliraient pour quatre ans un exécutif chargé des compétences ainsi définies. Le pouvoir législatif serait exercé par une assemblée élue par les personnes ayant résidé sur le territoire depuis le 31 octobre 1998 ou inscrites ultérieurement sur une liste de rapatriés.

Le statut définitif du Sahara occidental devrait être soumis à un référendum dans un délai de cinq ans. Seraient habilités à voter les électeurs ayant résidé de façon continue au Sahara occidental au cours de l'année précédente. Les gouvernements français et américain se proposaient comme garants de cet accord-cadre.

Mohammed VI en vient alors à considérer que le différend était en voie de règlement. Le 4 septembre 2001, dans des déclarations au *Figaro*, il estime le contentieux pratiquement résolu et minimise l'éventuel rejet algérien, misant sur le fait que le temps ferait évoluer les positions.

L'Algérie rejette ce plan, qui s'éloigne considérablement de ce qui était prévu : l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Le document favorisait un

seul critère, l'intégration au Royaume du Maroc, ce qui empêchait toute solution mutuellement acceptable. Le Front Polisario, pour sa part, reste attaché à l'idée que la seule issue au conflit résidait dans l'application stricte du Plan de règlement.

James Baker persiste dans sa recherche d'une nouvelle formule. Après qu'en 2002, les propositions algérienne et du Polisario de partition « salomonique » du territoire ont été évoquées, sans succès, il présente en janvier 2003 le « Plan de paix pour l'autodétermination des habitants du Sahara occidental » : le Plan Baker II.

Concernant la proposition de 2001, durant les quatre premières années, tant l'exécutif que le législatif devaient être élus par les personnes inscrites par la MINURSO, lors d'élections supervisées par les Nations unies. Les forces militaires des deux parties devaient être cantonnées, sauf celles nécessaires à la défense extérieure. Le référendum définitif, qui devait se tenir dans un délai de cinq ans, inclurait, en plus des personnes identifiées par la MINURSO, celles ayant résidé de manière continue au Sahara occidental depuis le 30 décembre 1999.

L'Algérie et le Polisario se déclarent favorables à cette proposition. Cette fois, c'est le Maroc qui s'y oppose, estimant que sa souveraineté est menacée. Il perd ainsi une occasion en or de régler définitivement la question à son avantage.

UNE AUTONOMIE EN QUÊTE DE CRÉDIBILITÉ

Il faut encore attendre quatre ans, jusqu'en avril 2007, pour que les deux parties déposent de nouvelles propositions auprès des Nations unies. Celle du Polisario fixait les grandes lignes de l'après-référendum : comment s'entendre avec les voisins après l'indépendance. L'initiative d'autonomie présentée par le Maroc offrait, quant à elle, une base de négociation en développant l'accord-cadre, sans remettre en cause la souveraineté marocaine.

Au cours des près de 20 années suivantes, aucun progrès tangible n'est enregistré : ni autonomie, ni référendum. Cela n'empêche pas le Conseil de sécurité, dans une vingtaine de résolutions ultérieures, d'exprimer un « *benplácito* » flatteur, mais purement rhétorique, en faveur des « efforts sérieux et crédibles » accomplis par le Maroc. Ces efforts restent cependant invisibles, sauf dans une politique étrangère marocaine de plus en plus assertive, centrée sur la marocanité du Sahara.

Tout change en décembre 2020, à un mois de son départ de la Maison-Blanche, lorsque Trump décide de reconnaître la souveraineté marocaine sur le Sahara, en contrepartie de la reconnaissance par le Maroc d'Israël. Depuis lors, la subordination de la politique étrangère marocaine à ce que le royaume considère comme sa « cause sacrée » atteint des sommets insoupçonnés, provoquant des crises avec l'Allemagne, l'Espagne et la France pour les contraindre à tenir des propos élogieux sur son initiative d'autonomie (« base la plus sérieuse, crédible et réaliste pour la résolution de ce conflit », écrit Pedro Sánchez à Mohammed VI) et exercer des pressions, afin de sauver une fois encore son accord d'association avec l'UE, remis en cause par la Cour de justice européenne, qui avait donné raison aux revendications du Polisario. Mais la crédibilité d'une autonomie reste impossible sans

Tout change en décembre 2020, lorsque Trump décide de reconnaître la souveraineté marocaine sur le Sahara

État de droit, démenti par une politique jacobine et restrictive des libertés, masquée par des investissements et infrastructures au Sahara.

C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité adopte la résolution 2797, le 31 octobre 2025. Cette résolution a quelque chose de « passons-là », du fait de l'évidence de son parrain américain. Le Polisario y exprime son mécontentement. Elle obtient 11 votes favorables, arrachés grâce à des lobbies incessants, qui ne peuvent tous être considérés comme des avais inconditionnels au Maroc ; trois abstentions significatives : Chine, Russie et Pakistan ; et une absence surprenante : l'Algérie.

Quelle interprétation donner à cette absence algérienne ? Rejet de la résolution ou peur de dire non, face aux conséquences des diktats de l'ère Trump ? Le Maroc officiel, euphorique, en prend bonne note et s'inscrit à Davos 2026 dans le peloton du Conseil de la paix du président américain.

Entre-temps, environ 100 000 Sahraouis continuent de survivre dans des conditions précaires depuis 50 ans dans les camps de la hamada algérienne, tandis que plus de 600 000 autres, Sahraouis et néo-Sahraouis, vivent dans ce que le Maroc appelle ses « provinces du Sud ». Ces derniers, malgré le discours officiel sur les investissements et les infrastructures, souffrent, selon l'Initiative sahraouie pour le développement durable et les droits humains – une association récente de Sahraouis originaires du territoire – de « déficits majeurs en infrastructures de base et en services publics essentiels, tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable, un logement décent, des centres de réinsertion et l'emploi ». Tous, de part et d'autre du mur, espèrent que la solution à ce vieux problème bénéficiera avant tout à la population et non à ceux qui voient le Sahara comme une simple opportunité d'investissement ou d'affaires.

Car, au-delà de la question de fond – autonomie ou indépendance –, l'essentiel est de savoir comment garantir, dans l'un ou l'autre scénario, une vie digne à tous, sur leur terre et en liberté. Cela devrait constituer l'objectif prioritaire des négociations entre les deux parties du conflit, reprises à Madrid en février. Un document technique élargit l'initiative marocaine de 2007 comme base pour les rencontres, avec un articulé détaillé. Mais les points clés du document restent enfermés dans des sections imprécises concernant le mécanisme de nomination de l'exécutif, la politique de réconciliation, le retour des Sahraouis de Tindouf et les mécanismes de transition. Le Maroc est-il disposé, comme le réclamait le secrétaire général de l'ONU en 2000, à offrir une restitution d'autorité gouvernementale pour tous les habitants et anciens habitants du territoire, qui soit authentique, substantielle et conforme aux normes internationales ? Le Maroc pourra-t-il garantir cette vie digne et libre à tous les Sahraouis ? « *This is the question !* »/